



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission des Affaires sociales

Convocation¹

Mardi 17 novembre 2015 – 14 h 30
Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015
36 (2015-2016) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposés de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, de M. Rudi Vervoort et de Mme Céline Fremault, ministres, pour ce qui concerne leurs compétences.
- Discussion et examen des tableaux *partim*, pour ce qui concerne leurs compétences respectives au sein de la commission.
- Avis (vote).

2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016
37 (2015-2016) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposés de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, de M. Rudi Vervoort et de Mme Céline Fremault, ministres, pour ce qui concerne leurs compétences.
- Discussion et examen des tableaux *partim*, pour ce qui concerne leurs compétences respectives au sein de la commission.
- Avis (vote).

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

3. Divers

Composition de la commission

Présidente : Mme Dominique Dufourny
Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Pierre Kompany

Membres effectifs :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Simone Susskind
MR : M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Pierre Kompany
Ecolo : Mme Evelyne Huytebroeck

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Bea Diallo, Mme Véronique Jamouille, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor,
M. Julien Uyttendaele
MR : M. Alain Destexhe, M. Willem Draps, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum
FDF : M. Michel Colson, Mme Martine Payfa, Mme Caroline Persoons
cdH : M. André du Bus de Warnaffe, M. Bertin Mampaka Mankamba
Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).